



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE –

Réunion du 11/03/2026

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE LOT

BILAN POST CRUE FÉVRIER 2026

Liste des présents

Communes représentées :

Temple/Lot – Pinel Hauterive Trentels – Saint Vite – Penne d’Agenais – Trémons - Castelmoron sur Lot – Granges sur Lot – Aiguillon – Clairac –

Communes excusées : Bias – Saint Sylvestre – Monsempron-Libos - Lafitte/Lot – Saint Georges Casseneuil - Sainte Livrade sur Lot – Montayral - Bourran

Communes non représentées et non excusées : Fumel – Condezaygues-Villeneuve sur Lot – Le Lédats – Saint Etienne de Fougères – Fongrave — Nicole

Partenaires techniques et financiers :

Agence de l’eau Adour Garonne (excusée) – Département 47 (Cater) – DDT47 (service GEMA) - FDDAAPPMA – EDF – SMBL – SIDPC- services GEMAPI (CAGV, 4CP) (CCLot et Tolzac/CCFVL excusés)

Ordre du jour et déroulé

De 9h30 à 12h00 : réunion de commission

1. Gestion de la crue et recensement des désordres
2. Point presse
3. Questions diverses

NB : La présentation réalisée le jour de la commission est jointe au présent compte rendu.

La Commission du Lot s’est réunie de manière exceptionnelle à la suite de la crue importante survenue sur le Lot au mois de février 2026.

Le Président de la Commission du Lot a ouvert la séance en remerciant l’ensemble des partenaires et services mobilisés durant l’événement. Il a souligné l’évolution positive de la prise en compte du Lot dans la gestion du risque inondation depuis la crue de 2021. Les progrès réalisés en matière de coordination et de circulation de l’information ont notamment été mis en avant.

1. Description de la crue

3 événements climatiques se sont produits de façon concomitante : crue du Lot, crue de Garonne et Tempête Nils.

Les débits observés ont atteint des valeurs comparables à celles enregistrées lors de la crue de 2021. Toutefois, la dynamique de la crue a été différente : la montée et surtout la décrue se sont inscrites dans une temporalité plus longue. Le pic de crue a mis plus d’une semaine à s’écarter, ce qui a entraîné une décrue plus lente que lors de l’épisode de 2021.

2. Action de l’astreinte du SMAVLOT47

L'astreinte du SMAVLOT47 a assuré :

- la diffusion en temps réel des informations de prévision de crue en complément des éléments communiqués par le service risque de la préfecture du Lot et Garonne, déjà quatre jours avant le pic (information préventive);
- le suivi de l'événement pendant la crue et en phase post-crue (relais de l'information de la préfecture + information locale);
- un appui opérationnel sur le terrain en lien avec les services GEMAPI de la 4CP, notamment pour le suivi des digues de la Garonne et du Lot (expertise des désordres et aide à la décision).

La communication s'est appuyée sur le protocole mis en place à la suite de la crue de 2021. Celui-ci a permis aux communes d'activer leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et aux usagers d'anticiper les inondations sur certains sites. Les partenaires présents ont souligné l'efficacité de ce dispositif.

Ce protocole apparaît aujourd'hui comme une réponse adaptée aux difficultés rencontrées lors des événements passés.

3. Témoignages des communes de l'aval

Les trois communes situées à l'aval du cours d'eau ont fait part de leur désarroi face à la forte inondabilité de leur territoire.

Elles ont rappelé que leur secteur venait de subir simultanément :

- une crue de la Garonne associée à de forts coefficients de marée,
- la crue du Lot,
- les effets de la tempête Nils.

Les élus ont également exprimé leur incompréhension concernant la gestion des grands barrages exploités par EDF lors des épisodes de crue, estimant subir des « lâchers d'eau ».

Les gestionnaires ont apporté plusieurs éléments d'explication. En situation de crue, la gestion des barrages vise à ne pas aggraver les niveaux naturels de la rivière (différents des niveaux créés par la présence des barrages).

Il n'y a pas de « lâchers d'eau » au sens commun du terme lors des crues. La procédure prévoit qu'à partir d'un débit d'environ **600 m³/s**, les barrages doivent ouvrir progressivement leurs vannes afin d'anticiper l'arrivée de la crue. Cette manœuvre entraîne une baisse progressive du niveau des retenues en amont et une montée d'eau non conséquente en aval. Cette action de régulation des niveaux est effectuée jusqu'à atteindre une cote correspondant au niveau naturel de la rivière en amont comme en aval du barrage.

Durant cette phase d'abaissement du plan d'eau, les communes situées à l'aval ne sont pas encore inondées. Lorsque les débordements commencent sur les communes de Clairac et Aiguillon, les barrages sont déjà totalement ouverts depuis plusieurs heures donc inopérantes. Ce sont précipitations complémentaires qui tombent en amont du bassin du Lot qui ajoute un volume supplémentaire et fait déborder le cours d'eau.

Des précisions sont apportées par EDF sur les barrages réservoirs situés sur l'axe Truyère (Grandval, Sarrans, Maury...). Ces plans d'eau étaient vides lors de l'épisode pluvieux et ont donc eu un rôle d'écrêtement de la crue. Ils ont permis un écrêtement de 500m³/s au pic, pour une crue subie à l'aval de 2000m³/s, soit 1/5 de l'onde de crue.

4. Difficultés signalées par les communes

Le maire d'Aiguillon, commune située à la confluence du Lot et de la Garonne, a signalé une difficulté particulière à anticiper lors des futurs épisodes : la gestion des animaux de compagnie. Il a été constaté que certains animaux avaient été laissés sur place par leurs propriétaires, ce qui pose des difficultés lors des évacuations.

5. Bilan des désordres observés

Plusieurs diapositives ont présenté les principaux désordres recensés à ce stade :

- effondrements de berges,
- chutes d'arbres,
- formation d'embâcles,
- dépôts de déchets.

Certains désordres concernent des propriétés privées, d'autres des ouvrages publics. Le SMAVLOT47 assure un suivi particulier des sites les plus sensibles.

Le recensement doit se poursuivre en bateau sur le linéaire situé en amont du barrage de Lustrac jusqu'à Montayral. Ces secteurs n'ont pas encore pu être inspectés en raison de l'inaccessibilité de certaines cales de mise à l'eau, envasées à la suite de la crue.

6. Actions envisagées

Un communiqué de presse sera transmis pour informer de l'action du smavlot47 sur cet épisode de crue.

Le SMAVLOT47 souhaite s'associer aux initiatives de ramassage des déchets plastiques et autres matériaux accumulés dans la végétation et sur les berges. Il propose d'apporter un soutien logistique aux opérations menées par les communes, associations et bénévoles, notamment par la fourniture de matériel (gants) et de collations. Une communication sera diffusée à cet effet auprès des mairies et des associations.

7. Évaluation provisoire des dommages

L'évaluation réalisée sur les secteurs déjà visités montre que les dommages sont globalement **inférieurs à ceux constatés lors de la crue de 2021**.

Cependant, une aggravation des désordres est observée sur certains secteurs déjà fragilisés. Des travaux forestiers conséquents devront être envisagés, comprenant :

- des abattages,
- des retraits d'embâcles.

L'état des secteurs non encore visités reste à confirmer.

L'aggravation des phénomènes d'instabilité de berge confirme la nécessité de prendre à bras le corps cette thématique. L'action inscrite dans le PAPI sur ce sujet est plus que jamais d'actualité.

8. Financement des travaux

Le SMAVLOT47 a déposé une **pré-demande de subventions d'urgence** dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour Événement Climatique.

Cette démarche permet d'engager les premiers travaux. La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au **23 avril 2026**.